

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 juin 2018**

**Rapporteur :  
Madame Anne-Marie  
STENOU**

**N° 68**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 42 687 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - verser les subventions énumérées ci-dessous ;
- 2 - signer l'avenant n°1 à la convention entre la ville de Quimper et l'Office du Mouvement Sportif de Quimper.

**1) Subventions de fonctionnement :**

**Compte 414-6574-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 20 921 € :

- 17 421 € à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper pour soutenir l'association dans son fonctionnement et l'organisation de ses manifestations (50 % de l'aide annuelle sur un total de 34 842 €, selon convention passée au conseil municipal du 8 février 2018 renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2020 et ses avenants modifiant le montant et la nature du soutien financier de la ville de Quimper envers l'OMS).

- 3 500 € à l'association Quimper Orientation selon convention pour la gestion de l'entretien des postes semi permanents de course d'orientation dans les différents bois.

## **2) Subventions pour manifestation :**

### **Compte 414-6574-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 6 000 € :

- 500 € à l'association ASEA Basket pour la participation à l'organisation u rassemblement mini basket le 19 mai 2018 à Quimper.
- 500 € à l'association Pour la Rénovation de la Chapelle de Menfouest pour la participation à l'organisation des Foulées de Menfouest le 2 septembre 2018.
- 500 € à l'association Tournoi Interscolaire pour la participation à l'organisation du tournoi interscolaire de football en salle le 9 juin 2018.
- 3 000 € à l'association Triathlon Quimper Cornouaille pour la participation à l'organisation du Triathlon le 8 juillet 2018.
- 1 500 € à l'association UGSEL pour la participation à l'organisation du Championnat National de Cross-Country du 16 décembre 2017.

## **3) Subventions d'équipement :**

### **Compte 414-6574-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 15 766 € :

- 5 000 € à la SASP UJAP Quimper 29 pour la participation, sur 3 ans, à l'acquisition d'un barnum suite à la destruction dû à la tempête du précédent.
- 9 766 € à la SASP UJAP Quimper 29 pour la participation à l'achat de panneaux LED pour l'aménagement de la salle Omnisports.
- 1 000 € à l'association Groupement Éducatif et Sportif du Football Quimpérois pour la participation à l'achat de tenues pour la sélection masculine quimpéroise au Mondial Pupilles du 10 au 13 mai 2018.